

Public à besoins spécifiques

I. Dispositifs en faveur des élèves en situation de handicap.

1. Implantation de 3 unités localisées d'inclusion scolaire (ULIS écoles) pour les élèves présentant des troubles des fonctions cognitives (ULIS1), implantées dans les écoles suivantes :

Elémentaire Romain Rolland à Bobigny
Elémentaire Paul Eluard à Montfermeil
Elémentaire François Coppée à Villemomble

2. Annulation du transfert de l'unité localisée d'inclusion scolaire pour les enfants présentant des troubles de l'audition (ULIS2) de l'école élémentaire Emile Cote vers une autre école de Gagny.
3. Report à une date ultérieure de la transformation de l'unité localisée d'inclusion scolaire implantée dans l'école élémentaire Perrières à Aulnay-sous-Bois en un poste d'unité d'enseignement externalisée rattachée à l'unité d'enseignement de l'hôpital Ballanger, pour des élèves présentant des troubles du spectre autistique.